



2225 =024

DECISION N°

/D/HGY/DG/DGA/ADG/ay/24

PORTANT ANNULATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°004/AONO/HGY/CIPM/24 DU 28 NOVEMBRE 2024 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES ACTIVITES DE GARDIENNAGE, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE DES ACCES A L'HOPITAL GENERAL DE YAOUNDE POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2025.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'HOPITAL GENERAL DE YAOUNDE.

- Vu la Constitution ;
- Vu Loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2024 ;
- Vu la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et autres entités publiques ;
- Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu le Décret N° 2018/506 du 20 octobre 2018 portant réorganisation de l'Hôpital Général de Yaoundé ;
- Vu le Décret N°2018/336 Du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics
- Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu le Décret N°2017/567du 13 novembre 2017 portant nomination de M. ESSOMBA ASSE Auguste comme Président du Conseil D'Administration de l'Hôpital Général de Yaoundé ;
- Vu le Décret 2024/605 du 25 Novembre 2024 portant nomination du M. ESSOMBA Noël Emmanuel au poste de Directeur Général de l'Hôpital Général de Yaoundé ;
- Vu le Décret 2018/382 du 02 juillet 2018 portant nomination du M. EYENGA Victor Claude au poste de Directeur Général Adjoint de l'Hôpital Général de Yaoundé ;
- Vu l'Arrêté N°005/MINFI du 19 septembre 2018 portant nomination de M. ALIHOU GAMDJ au poste de Contrôleur Financier Spécialisé auprès de l'Hôpital Général ;
- Vu l'Arrêté N°00000015/MINFI du 26 octobre 2023 portant nomination de Mme DIKOUYE Mathilde Arlette Epse EBOA au poste d'Agent Comptable auprès de l'Hôpital Général de Yaoundé
- Vu la Décision N°000407/CAB/MINMAP du 04 Sept 2024 portant désignation de Présidents de Commissions Internes de Passation des Marchés Publics de certains établissements publics et structures assimilées
- Vu La circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions Relatives à l'Exécution des Lois des Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2024.
- Vu la résolution N°124/023/R/CA/HGY du 21 décembre 2023 portant adoption du Budget de l'HGY pour l'exercice 2024.
- Vu le Décret N°2074-024/D/HGY/DG/DGA/ADG/ay/24 constatant la composition de la Commission interne de Passation des Marchés Publics placée auprès du Directeur Général de l'HGY
- Vu l'Avis d'Appel d'Affres N°004/AONO/HGY/CIPM/24 DU 28 NOVEMBRE 2024 en procédure d'urgence pour les activités de gardiennage, de surveillance et de contrôle des accès à l'Hôpital Général de Yaoundé pour le compte de l'exercice 2025 publié le 02 Décembre 2024 au JDM.
- Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1. Conformément à l'article 102 du Code des marchés publics en vigueur, qui stipule que « *le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délgué peut annuler un appel d'Offres, sans qu'il y ait lieu à réclamation. Toutefois, les offres sont déjà ouvertes, cette annulation est subordonnée à l'accord de l'autorité chargée des marchés publics* »

L'Avis d'Appel d'Affres N°004/AONO/HGY/CIPM/24 du 28 Novembre 2024, en procédure d'urgence pour les activités de gardiennage, de surveillance et de contrôle des accès à l'Hôpital Général de Yaoundé pour le compte de l'exercice 2025, publié le 02 Décembre 2024 au JDM, et dont l'ouverture des offres est prévue pour se tenir le 27 Décembre 2024, est ANNULE dès publication de la présente décision.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera, /.

